



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Région
de
Bruxelles-Capitale



21132990

Déposé / Reçu le

02 NOV. 2021

au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0444 748 463**

Nom

(en entier) : **Morrison and Foerster**

(en abrégé) :

Forme légale : **Entité étrangère**

Adresse complète du siège : **MARKET Street 425 - 94105 San Francisco,**

CA 94104 - 2482 - Etats-Unis d'Amérique

Succursale belge : Avenue Molière 262 - 1180 Uccle

Objet de l'acte : Siège de la succursale

Décision du 22 octobre 2021

En décision du 22 octobre, 2021, le soussigné Thomas D. McQuail, domicilié Rue Joseph Stallaert 9, Ixelles, agissant en qualité d'Associé Mandataire et représentant légal du cabinet MORRISON AND FOERSTER en Belgique, confirme le transfert de la succursale belge de MORRISON AND FOERSTER vers l'unité d'établissement Boulevard Louis Schmidt 29, 1040 Etterbeek en date du 1er novembre 2008.

Je confirme par la présente que la dénomination correcte de notre cabinet est MORRISON & FOERSTER LLP et ceci depuis le 17/01/1997 (voir publication aux annexes du Moniteur Belge du 29/1/2007).

Thomas D. McQuail, mandate J.Jordens srl / Serge Solau aux fins de procéder aux différentes formalités liées à ces décisions, en ce compris la signature des documents de publication au Moniteur belge.

Serge Solau
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).